

**Direction Générale de la
Gendarmerie Nationale**

DRHGN

SDGP

Bureau du personnel civil

**PROCES-VERBAL DE
REUNION**

**N°
GEND/DRHGN/SDGP**

Date de la réunion : 20 septembre 2023

Participants :

1- Membres représentant l'administration :

- Général de corps d'armée André PETILLOT, major général de la gendarmerie nationale, représentant le directeur général de la gendarmerie nationale ;
- Madame Laurence MEZIN directrice des ressources humaines du ministère de l'intérieur ;
- Général de corps d'armée Bruno ARVISET, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale ;
- Général de brigade Bruno MAKARY, sous-directeur de la gestion du personnel à la DGGN.

1- Membres représentant le personnel, participant avec voix délibérative :

En tant que représentants SNPC-FO Gendarmerie

- Monsieur Laurent CAUQUIL ;
- Monsieur Eddy CAMUZEUX ;
- Madame Marie-Thérèse CACCAMO ;
- Madame Jocelyne LOPES ;
- Monsieur Yannick DUBOURDEAU ;
- Madame Cécile VANNES ;

- Madame Christelle ESCLOZAS ;
- Monsieur Luc LE BAIL, membre suppléant avec voix délibérative, en remplacement de Monsieur Damien SANCHEZ.

En tant que représentants CFDT-Gendarmerie

- Madame Karine WOLCK ;
- Madame Isabelle HERVAGAULT, membre suppléant avec voix délibérative, en remplacement de Monsieur Christophe BADOLLE.

En tant que représentant de UATS-UNSA-ALLIANCE PN-SNIPAT

- Monsieur Dawi MARIO LIBOUBAN.

1- Etaient présents en tant que membres suppléants invités :

En tant que représentants de SNPC-FO Gendarmerie

- MONSIEUR Jonathan SIN MARCU.

En tant que représentant de UATS-UNSA-ALLIANCE PN-SNIPAT

- Madame Nathalie ARZEL.

1- Participaient à cette réunion en tant que rapporteurs :

- Général de brigade Christophe HUSSON, Commandant du COMCYBERGEND ;
- Lieutenant-Colonel Vincent SAUTIERE, adjoint au chef du bureau de l'organisation de la DGGN ;

1- Assistaient à cette réunion en qualité de consultants :

- Monsieur Guillaume AUREL, chef du bureau du personnel civil de la DGGN ;
- Madame Ludivine WEMEAU, adjointe au chef du bureau du personnel civil de la DGGN ;

1- **Assistait au titre du secrétariat du CSA :**

- Monsieur Laurent CAZENAVE-LACROUTZ, chef de la section études générales et dialogue social du bureau du personnel civil de la DGGN.

Objet : Réunion du comité social d'administration extraordinaire du personnel civil de la gendarmerie nationale du 20 septembre 2023

Le Major Général, le Général de corps d'armée André PETILLOT, ouvre la séance à 14h30 et salue Madame MEZIN et l'ensemble des participants.

Il remercie la disponibilité de chacun pour ce CSA extraordinaire organisé dans le cadre de la création du COMCYBER MI et de l'Unité Nationale Cyber au sein de la DGGN et précise que le caractère d'urgence tient au fait que ses textes sont en gestation depuis plusieurs mois au sein du ministère et en interministériel, et que la police nationale procède à une réorganisation de son office centrale.

L'objectif est de permettre une parution des textes de manière simultanée avec la police nationale.

Le Général Bruno MAKARY communique la liste des membres présents et confirme que le quorum est atteint.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire-adjoint de séance parmi les représentants du personnel. C'est Madame Marie-Thérèse CACCAMO qui est désignée.

Le Général MAKARY annonce l'ordre du jour relatif à la réorganisation du COMCYBERGEND avec la création du COMCYBER MI et de l'Unité Nationale Cyber.

La parole est donnée aux organisations syndicales pour qu'elles exposent leurs déclarations liminaires.

Les déclarations liminaires sont jointes au présent procès-verbal.

Le général MAKARY précise que les déclarations liminaires ne sont pas à l'ordre du jour et qu'il est préférable de passer aux points de ce CSA.

I. POINTS SOUMIS A AVIS

1.1) Réorganisation du COMCYBERGEND

Le Général Christophe HUSSON procède à un rappel sur l'unité du COMCYBERGEND créé en 2021 avec une volonté de créer un grand commandement directement rattaché au Directeur Général qui fixe la stratégie et rassemble l'ensemble des énergies. Le COMCYBERGEND est constitué de quatre divisions :

- La division de la stratégie qui traite notamment de la partie formation ;
- La division proximité numérique qui s'occupe de la prévention en matière cyber sur tout le territoire.
- La division des opérations (appelée le C3N) qui mène des enquêtes spécifiques dans le domaine du Cyber.
- La division technique.

Ces différentes divisions, complétées d'un état-major, sont géographiquement positionnées sur le site de Sèvres, sur le campus Cyber à la Défense mais aussi à Pontoise mais également à Rennes où se situe la brigade de proximité numérique de la division proximité numérique. Le Général HUSSON évoque également le centre de formation cyber, à Lille, qui, s'il ne dépend pas du COMCYBERGEND, lui est fortement rattaché fonctionnellement. Il poursuit en rappelant que le COMCYBERGEND regroupe 9000 cybergendarmes sur le territoire métropolitain et en Outre-mer selon quatre niveaux de répartition (brigade territoriale, groupement départemental, région et COMCYBERGEND au niveau central)

Il précise que ce mode de fonctionnement a donné satisfaction à tous niveaux avec une organisation lisible pour la chaîne gendarmerie et pour l'extérieur. Le COMCYBERGEND a été inspirant côté ministériel dans l'idée de créer le COMCYBER au niveau ministériel. Le Général HUSSON indique que, fin 2022, la Première ministre avait souhaité des améliorations en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité. Le Directeur Général de la gendarmerie nationale avait alors proposé la mise en place d'un service à compétence nationale qui a donc abouti au présent projet de COMCYBER du ministère de l'intérieur. Des échanges ont eu lieu entre DGGN, DGPN, DGSI, Préfet de police de Paris quant aux grandes orientations à donner à ce COMCYBERMI ainsi que les prérogatives de l'OFAC.

Le général HUSSON informe que le COMCYBERGEND sera séparé en 2 parties : le COMCYBERMI, rattaché au Directeur Général de la gendarmerie, et qui aura pour missions la stratégie ministérielle de lutte contre la cyber criminalité (ce qui englobe la légistique, la stratégie de prévention, la métrique et le reporting sur les actions effectuées par la police et la gendarmerie en matière de lutte contre les cybermenaces, état de la menace, équipement des forces, capacité opérationnelle et formation) et, d'autre part, l'Unité Nationale Cyber, rattachée au DOE, qui regroupera les enquêtes, sauf en ce qui concerne les crypto actifs, et la proximité numérique.

Le Général HUSSON précise que malgré cette séparation, les mêmes structures, les mêmes noms de divisions, les mêmes organisations et les mêmes postes à responsabilités, ont été conservés, ce qui permet une transition en douceur. Les agents ne bougeront pas géographiquement et resteront sur leur site d'affectation actuel.

Il souligne que la gendarmerie a souhaité être pragmatique sur la méthode car elle se sait attendue sur les objectifs par le Ministère de l'Intérieur.

Le Major Général prend la parole pour indiquer que le contentieux Cyber augmente de jour en jour en quantité et qualité. Le COMCYBERMI obéit à un besoin de synergie et de cohésion des forces ministérielles. La structure vise à préserver les capacités d'enquête de tous (et notamment la gendarmerie avec l'UNC) tout en permettant la mise en commun, avec le COMCYBERMI, de tout ce qui est rare et partageable (formation, analyse de menaces, mise à disposition de moyens techniques rares). Il est important de travailler collectivement et d'être au rendez-vous pour les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Le Lieutenant-Colonel SAUTIERE présente les différents textes appelés à être soumis au vote des représentants du personnel.

Avant de passer au vote, le Major Général demande s'il y a des questions de la part des organisations syndicales.

L'UATS-UNSA / ALLIANCE PN / SNIPAT demande s'il y aura des modifications sur le personnel civil notamment sur les horaires décalées et sur le règlement intérieur, notamment au regard de l'incorporation de l'UNC au sein de la DGGN. Le règlement intérieur de la DGGN sera-t-il modifié ? Quelle formation spécialisée prendra en charge l'UNC ?

Le Major Général précise que ce type de rattachement existe déjà avec les offices centraux de la DOE.

Le Général MAKARY précise qu'aucun cycle horaire dérogatoire n'a été identifié. S'agissant de la formation spécialisée, tout a déjà été dit et il n'y a pas lieu de modifier.

Le Général HUSSON confirme qu'il n'y aura pas plus de sujet d'horaires décalés qu'actuellement.

La CFDT-Gendarmerie demande si le COMCYBER reste sur périmètre P152 et si la FS sera une FS gendarmerie ou une FS police.

Le Général HUSSON confirme que tout restera sur le périmètre P152. Le Major Général confirme que le futur SCN sera rattaché au Directeur Général de la gendarmerie nationale et à la FS du CSAG GN. Il précise que le service sera attaché budgétairement au P152.

Le Général MAKARY propose de passer aux votes.

1.1) Projet d'arrêté relatif à la création de l'unité nationale Cyber	PRÉSENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SNPC-FO-Gendarmerie	8	8	0	0
CFDT-Gendarmerie	2	2	0	0
UATS-UNSA-ALLIANCE PN-SNIPAT	1	1	0	0
Total	11	11	0	0

Ce vote reçoit un avis favorable à l'unanimité.

1.2) Projet de décret portant création du ComCyberMI	PRÉSENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SNPC-FO-Gendarmerie	8	8	0	0
CFDT-Gendarmerie	2	2	0	0
UATS-UNSA-ALLIANCE PN-SNIPAT	1	1	0	0
Total	11	11	0	0

Ce vote reçoit un avis favorable à l'unanimité.

1.3) Projet de décret modifiant le décret portant organisation de l'AC-MI	PRÉSENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SNPC-FO-Gendarmerie	8	8	0	0
CFDT-Gendarmerie	2	2	0	0
UATS-UNSA-ALLIANCE PN-SNIPAT	1	1	0	0
Total	11	11	0	0

Ce vote reçoit un avis favorable à l'unanimité.

1.4) Projet d'arrêté modifiant l'arrêté DGGN	PRÉSENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SNPC-FO-Gendarmerie	8	8	0	0
CFDT-Gendarmerie	2	2	0	0
UATS-UNSA-ALLIANCE PN-SNIPAT	1	1	0	0
Total	11	11	0	0

Ce vote reçoit un avis favorable à l'unanimité.

A l'issue des votes, le Général MAKARY clôture ce CSA extraordinaire du 20 septembre 2023.

Le président,	Le secrétaire de séance,
Le secrétaire-adjoint de séance,	

